

# Conseiller en Economie Sociale Familiale

DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6<sup>(1)</sup>



## LE METIER

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Le conseiller en économie sociale familiale est employé par :

Des Conseils Départementaux, des Mairies, des organismes publics ou semi-publics (C.G.S.S., C.A.F., Hôpitaux), des entreprises ou associations sociales (CHSR, entreprises d'insertion, Boutiques solidarité, centres sociaux, Missions Locales), des bailleurs sociaux, le secteur médico social en lien avec le handicap.

## LES APTITUDES

Cette profession requiert une aptitude à la relation et aux contacts humains, un sens de l'adaptation, des qualités de communication, et une capacité de travail en équipe. Dans sa pratique, le Conseiller en Economie Social Familial fait preuve d'esprit d'initiative et de pragmatisme, tant dans les actions d'aide à la personne que dans des interventions d'intérêt collectif.

Cette formation comme pour toutes les formations Grade licence nécessite de développer les aptitudes nécessaires également à la profession :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite
- Et détenir et entretenir un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes. (Annexe de l'Arrêté du 10 Janvier 2019)

## LA FORMATION

• **Enseignement théorique : 540 heures réparties en 4 domaines de compétences**

DC1-Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne-140h

DC2-Intervention sociale-250h

DC3-Communication professionnelle-60h (dont 20h de langues vivantes étrangères)

DC4-Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles-90h

## LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion

1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT

Tél : 02 62 92 97 77

contact@irtsreunion.fr

www.irtsreunion.fr

Certaines séances peuvent se réaliser sur  
les sites du Port, St Pierre ou Ste Suzanne

## DUREE

La formation se déroule  
sur 1 année scolaire, soit 2 semestres  
(de septembre à août).

## L'APPRENTISSAGE

Cette formation est accessible par la voie  
de l'apprentissage.

## COÛT

Pour les demandeurs d'emploi ou étudiants, financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.

Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation.

Cette formation est éligible au C.P.F.  
(Compte Personnel de Formation).



## GRADE LICENCE

Le grade Licence vous permet d'accéder aux formations universitaires Master.

## LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Pour les apprenants demandeurs d'emploi ou étudiants, dont les coûts pédagogiques sont financés par la Région Réunion et le FSE, s'ajoute une licence Projet Voltaire pour améliorer l'écrit du français.

Pour les apprenants salariés (ou autres publics) dont la formation relève du financement des employeurs ou de leur fonds de formation (ou autre financeur), un devis peut être établi.

• **Formation pratique : 560 heures soit 16 semaines de formation pratique, à effectuer sur un à deux sites qualifiants.**

• A titre indicatif, le travail personnel, d'un volume de 580 heures sur le cycle de formation, fixe l'engagement et l'implication nécessaires dans les apprentissages.

La formation est mise aux normes européennes ECTS de 60 ECTS (*European Credits Transfer System*) et est découpé en 2 semestres. Cumulée au BTS le diplôme d'Etat CESF valant 120 ECTS, elle permet d'obtenir 180 ECTS pour le grade Licence.

### • Méthode Pédagogique

L'IRTS a fait choix de privilégier la notion de parcours de professionnalisation des apprenants en leur permettant « d'apprendre à apprendre ».

La pédagogie choisie par l'IRTS est l'alternance intégrative. Elle facilite l'appropriation des connaissances et des compétences en permettant une mise en œuvre concomitante sur le lieu de la formation pratique.

C'est une pédagogie active qui demande une forte implication des apprenants. Aussi pour accompagner à la réussite, l'IRTS utilise diverses méthodes pédagogiques :

- Des temps d'analyse de pratiques
- Des séances d'accompagnement individuel et collectif visant l'acquisition des compétences
- Des échanges entre professionnels
- La participation active dans des manifestations du territoire
- L'implication dans des projets réels des organisations professionnelles
- Des modalités de formations pratiques diversifiées (*stage, mobilités, participation à la recherche, contribution au diagnostic de territoire etc..*)

Le socle commun de cette formation, conduit notamment à la réalisation travaux de groupe inter filière favorisant les échanges pour la construction de l'identité professionnelle du travailleur social aux côtés de celle du métier choisi.

Le campus numérique de l'IRTS permet de développer une formation hybride mixant des temps en distanciel et en présentiel.

## LA CERTIFICATION

### Diplôme d'Etat de niveau 6<sup>(1)</sup> (ex-niveau II) - Grade Licence

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale, délivré par le Ministère de l'Education Nationale et reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Grade licence.

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences, qui intègrent les notes obtenues en BTS ESF.

### Domaine de compétences 1 : conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

- Présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- Production d'un mémoire de pratiques professionnelles

### Domaine de compétences 2 : Intervention sociale

- Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique
- Production écrite d'une étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire

## Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle

- Elaboration d'un écrit professionnel à partir d'un dossier d'aide à la décision, rapport
- Elaboration et présentation d'une note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique

## Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Production et soutenance d'une note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique

Ce diplôme donne lieu à l'attribution d'un supplément au diplôme Européen par le certificateur et à la délivrance du niveau Grade Licence par l'Université de La Réunion.

## CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : [contact@irtsreunion.fr](mailto:contact@irtsreunion.fr)

Site internet : [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- 2- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Après admission, des dispenses et allègements sont possibles par demande écrite de l'apprenant et production des éléments de preuve nécessaires à l'établissement d'un contrat individualisé de formation établi en début d'année académique.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage et contrat de professionnalisation

## AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Ils peuvent bénéficier :

- soit d'une bourse Régionale (bourse d'étudiant) sous réserve de remplir les conditions d'attribution <sup>(2)</sup> financée par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen.
- soit d'une allocation retour à l'emploi par la formation (AREF) versée par le Pôle Emploi <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Niveau du Cadre Européen de Certification.

<sup>(2)</sup> Sous réserve des dispositifs en vigueur à la date de la rentrée.

Les publics dont les coûts pédagogiques sont financés par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen, non bénéficiaires d'une bourse régionale, d'une indemnisation versée par le Pôle Emploi, ont une couverture sociale financée par le Conseil Régional.

La formation est réglementée  
par les arrêtés 22 août 2018 et par les décrets  
n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018  
du Ministère des Solidarités et de la Santé.